

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce cinquième jour d'octobre deux mille vingt-deux à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Madame Christiane Leblond
- Monsieur Nicholas Lalonde
- Madame Annie Bellemare
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Jacques Frappier est absent.

Cinq (5) personnes composent le public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 300-10-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance d'ajournement du 17 août 2022
 - Séance ordinaire du 7 septembre 2022
 - Séance d'ajournement du 12 septembre 2022
- 1.4 Dépôt sommaire de la correspondance reçue
- 1.5 Adoption et approbation des comptes
- 1.6 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023
- 1.7 Dépôt des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal
- 1.8 Élections provinciales 2022
- 1.9 Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - Formation sur le bien-être animal
- 1.10 Autres « Administration générale »
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
 - Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2023 et Sommaire du rôle d'évaluation foncière

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé :
 - Approbation du budget 2023
- 2.2 Autres « Sécurité publique »
 - Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé :
 - Changement de lieu pour les réunions du conseil d'administration

3. TRANSPORT

- 3.1 Projet de réfection chemin du Grand-Rang
 - a) Décompte # 4
 - b) Ajustement du carburant
- 3.2 Nouveau camion voirie – accessoires
- 3.3 Autres « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Station de pompage Grande Ligne
 - Remplacement de 4 luminaires
- 4.2 Collecte et transport des déchets – année 2023
- 4.3 MEI Assainissement
 - Soumission pour une pompe
- 4.4 Autres « Hygiène du milieu »
 - Formation Écoconduite
 - Énercycle - Invitation
 - Énercycle – Récupération des feuilles
 - Énercycle – Rencontre concernant budget

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 L'Association des aidants naturels et aidantes naturelles du Bassin de Maskinongé «Mains tendres»
 - Révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières – Avis à l'organisme et à la municipalité
- 5.2 Madame Claire Camirand
 - Moratoire contre l'installation d'antennes 5G à Saint-Paulin
- 5.3 Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
 - Demande de soutien financier
- 5.4 Autres « Santé et bien-être des citoyens »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Location à court terme des résidences secondaires – secteur Hunterstown
 - Dépôt d'une pétition
- 6.2 Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Parc du Petit Galet
- 7.2 O.T.J. St-Paulin inc.
 - Versement de l'aide financière
- 7.3 Autres « Loisirs et culture »

8. PAROLE AU PUBLIC

9. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 20H00

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 AOÛT 2022

Résolution no 301-10-2022

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du dix-septième jour d'août deux mille vingt-deux.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du dix-septième jour d'août deux mille vingt-deux soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

Résolution no 302-10-2022

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du septième jour de septembre deux mille vingt-deux.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du septième jour de septembre deux mille vingt-deux soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Résolution no 303-10-2022

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du douzième jour de septembre deux mille vingt-deux.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du douzième jour de septembre deux mille vingt-deux soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

PRÉSENTATION DES COMPTES

DÉBOURSÉS

10345	LES JARDINS GAÉTAN CHASSÉ 1411105: Arbres - terrains de la Fabrique et terrains de jeux		1 400.34 \$
10346	SOGETEL INC 9906857 : 819-268-2026 9906975 : 819-101-2439 9906976 : 819-268-2739 9906977: 819-268-5139	669.79 \$ 23.00 \$ 109.22 \$ 48.28 \$	850.29 \$
10347	ADMQ-ZONE 16-LA MAURICIE À payer 2022 - Résiduel à payer pour inscription de la dga au colloque de zone 2022		30.00 \$
10348	AIGUISAGE ST-PAULIN 2633 - Aiguisage de mèches et lames		68.70 \$
10349	À LA VIE AU VERT 757 - Bouquet pour un 100e anniversaire		100.00 \$
10350	ARGUS 1015 - Écocentre - modification autorisation ministérielle		4 090.24 \$
10351	ATTACHES AUTO MG INC. 11011 - Barrure lumières pour camion noir		258.58 \$
10352	BERNATCHEZ MICHEL 188 - Frais de repas suite à la réparation d'une pompe 08F011076551 - Bas de porte, corde pour filet et ruban électrique 11492326-00 - Casques de protection 894141 - Gants de travail et veste de circulation	9.53 \$ 71.69 \$ 65.47 \$ 43.09 \$	189.78 \$
10353	LES ENTREPRISES BRODEUR ET LESSARD LTEE 14692 - Niveleuse 14693 - Loc. machinerie travaux Allumettes	258.69 \$ 2 308.13 \$	2 566.82 \$
10354	PIÈCES D'AUTO CARQUEST LOUISEVILLE LTÉE 1766-498690 - Lumières tracteur		40.04 \$
10355	CONSTRUCTION DJL INC. 2022-18060770 - Asphalte froide		514.61 \$
10356	CONSTRUCTION ET AGRÉGATS LESSARD INC. CAL37544 - Pierre concassées - ponceau Allumettes CAL37714 - Pierres concassées - assainissement rue Guimond	239.88 \$ 210.24 \$	450.12 \$
10357	COOKE ET FILS ENR. 579763 - Serrure local CLSC		117.16 \$

10358	COOPÉRATIVE NATIONALE 102269 - Avis public - infrastructure Bout-du-Monde		899.10 \$
10359	C.R.S.B.P. CENTRE-DU-QUEBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. 26765 - Papeterie cartes d'abonnés		28.74 \$
10360	DESCHESNES JOSÉE 0208 - Matériel Guimauves géantes 3093 - Matériel Guimauves géantes 3058800 - Matériel Guimauves géantes 309713 - Matériel Guimauves géantes 351619 - Matériel Guimauves géantes CA24HTKE7P41 - Lumières Guimauves géantes KM 30-09-2022 - Covoiturage - colloque de zone St-Alexis-des-Monts	33.65 \$ 11.50 \$ 10.95 \$ 13.88 \$ 22.51 \$ 11.14 \$ 22.80 \$	126.43 \$
10361	ENERTRAK 334374 - Équipements climatisation centre multiservice		97 719.26 \$
10362	EUROFINS ENVIRONEX 805805 - Analyse eaux usées 805806 - Analyse eau potable 810049 - Analyse eaux usées	317.91 \$ 565.68 \$ 187.41 \$	1 071.00 \$
10363	EQUIPEMENTS G. GAGNON INC. 116028 - Entretien tondeuse		170.28 \$
10364	EXCELPRO AUTOMATION 024179 - Interrupteur de pression - R202-07-2022 024209 - Remplacement switch système incendie 024210 - Calibration 024211 - Entretien calibreur	717.93 \$ 563.73 \$ 891.06 \$ 287.44 \$	2 460.16 \$
10365	LES GLISSIÈRES DESBIENS INC. 7950 - Réparation glissière - Grande Ligne		29 893.50 \$
10366	MATERIAUX LAVERGNE INC. 1163389 - Clé et cadenas 1163390 - Cadenas 1163742 - Colle et pinces pour Guimauves géantes	41.94 \$ 27.57 \$ 14.36 \$	83.87 \$
10367	MICHEL LESSARD 51869 - Réparation balai		200.06 \$
10368	M.R.C. DE MASKINONGE 105915 - Enfouissement et redevances août 2022		8 145.63 \$
10369	PAVAGE GRAVEL INC. 8137 - Asphaltage - ponceau Allumettes		2 874.38 \$
10370	PG SOLUTIONS INC.		

	STD49768 - Soutien technique		155.22 \$
10371	POMPLO INC. 52798 - Chlore		58.08 \$
10372	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE 0119676 - Armoires inflammables - R219-07-2022 0119763 - Concentré eyesaline 0119845 - Extincteurs - camion noir et sacristie	3 259.54 \$ 271.11 \$ 134.75 \$	3 665.40 \$
10373	CENTRE DE RÉNOVATION ST-PAULIN		
10374	2087037 - Outillage	89.78 \$	
10375	2087167 - Tiges pour Guimauves géantes 2087257 - Peinture - balise boîte de vanne - aqueduc 2087312 - Cadenas 2087447 - Seuil de porte 2087477 - Pinceau, goujon et peinture 2087484 - Manchon et raccord 2087486 - Adhésif pour Guimauves géantes 2087504 - Scellant et ruban-cache 2087554 - Matériel réparation tondeuse 2087572 - Matériel d'entretien 2087621 - Matériel divers 3056128 - Vis pour patinoire 3056145 - Peintures, rouleau et décapant 3056308 - Crédit décapant 3056334 - Antigél pour buvettes 3056335 - Ampoules 3056359 - Soupape pour entretien - centre Multiservice Réal-U.-Guimond	4.95 \$ 22.74 \$ 11.89 \$ 8.26 \$ 17.75 \$ 9.49 \$ 10.85 \$ 17.20 \$ 9.70 \$ 65.63 \$ 36.18 \$ 24.10 \$ 38.98 \$ -3.82 \$ 18.59 \$ 27.92 \$ 15.51 \$	425.70 \$
10376	R.L. DISTRIBUTEUR ENR. 60173 - Spring extension pour entretien		16.15 \$
10377	SAUVETAGE L'ARANEA INC. 2665 - Formation travail en espace clos 2670 - Capteur de rechange et service de calibration 2671 - Recertification harnais de sécurité	1 954.58 \$ 467.89 \$ 73.76 \$	2 496.23 \$
10378	STÉPHANE BÉRARD CPA INC. 106971 - Vérification 2021		25 967.10 \$
10379	GROUPE SYNERGIS 100412 - Relevé topographique rue Guimond		1 014.69 \$
10380	SYSTÈME DE BUREAUTIQUE S.B.M. INC. 141503 - Location photocopieur		1 034.78 \$
10381	TECHNIC ALARME INC. 93487 - Entretien système d'alarme - garage municipal		374.81 \$
10382	TRI ENVIRONMENT INC.		

	8424 - Résidus d'écocentre - béton, bois et déchets	1 703.49 \$	
	8578 - Résidus d'écocentre - bardeaux, déchets et bois	<u>2 332.96 \$</u>	4 036.45 \$
10383	TURNER STANLEY M. 28392 - Installation gyrophare - camion noir		66.69 \$
10384	MINISTRE DES FINANCES Vers. 2022-2 - Service de Sûreté du Québec		56 851.00 \$
10385	FOURNITURES DE BUREAU DENIS 393655 - Chaise 393661 - Numériseur	632.35 \$ <u>580.04 \$</u>	1 212.39 \$
10386	- GARAGE DANIEL ET LOUIS FRAPPIER		
10387	008757 - Essences 008764 - Entretien tondeuse 008780 - Essence - camion bleu 008801 - Essence - camion noir et voirie 008804 - Batterie tracteur 008811 - Essence - camion bleu 008820 - Essence et graisse 008837 - Essence - camion rouge 008843 - Essence tracteur 008867 - Essence - camions bleu et noir	1 777.78 \$ 326.47 \$ 94.00 \$ 215.73 \$ 218.40 \$ 108.00 \$ 172.99 \$ 170.00 \$ 16.40 \$ <u>249.97 \$</u>	3 349.74 \$
10388	GARAGE A.D. LEBLANC INC. 028331 - Inspection camion rouge 028349 - Pneus camion bleu - r281-09-2022	126.42 \$ <u>745.59 \$</u>	872.01 \$
10389	GENERAL BEARING SERVICE 526111 - Réparation surpresseur		280.36 \$
10390	GENICITE 3022 - Honoraires prof. Réf. Grand-Rang		2 069.55 \$
10391	LAUNIER & FILS INC. 184029 - Entretien pompe doseuse - chloration eau potable 184051 - Entretien pompe poste Bellefeuille	66.92 \$ <u>40.24 \$</u>	107.16 \$
10392	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. DIR021910 - Résidus d'écocentre		16.82 \$
10393	AUBERGE LE BALUCHON 2022-09-16 - Lavage nappes		82.20 \$
	TOTAL DES DÉBOURSÉS		<u>258 501.62 \$</u>

PRÉLÈVEMENTS

1408	HYDRO-QUÉBEC Fact.:610-902-698-017: 3630, des Cèdres		63.57 \$
1409	HYDRO-QUÉBEC		

	Fact.:682-902-433-525: 3051, Bergeron	855.94 \$
1410	HYDRO-QUÉBEC Fact.:616-302-641-076: 3050, Pionniers	3 466.16 \$
1411	HYDRO-QUÉBEC Fact.:691-002-785-668: 2860, Laflèche	51.66 \$
1412	HYDRO-QUÉBEC Fact.:610-902-708-031: 2067, Brodeur	1 952.88 \$
1413	HYDRO-QUÉBEC Fact.:610-902-708-032: 2065, Brodeur	92.82 \$
1414	HYDRO-QUÉBEC Fact.:638-802-604-654: 2860, Laflèche	230.88 \$
1415	BELL MOBILITÉ INC. RÉF.: Facture du 24-09-2022 vs mensualité cellulaire	144.44 \$
1416	CANADIAN NATIONAL RÉF.: 91652325 - Entretien du passage à niveau	326.50 \$
1417	HYDRO-QUÉBEC Fact.:616-302-648-250: Lottinville	142.38 \$
1418	HYDRO-QUÉBEC Fact.:616-302-648-251: 1751, Matteau	261.88 \$
1419	HYDRO-QUÉBEC Fact.:616-302-648-252: 2700, de la Station	489.39 \$
1420	HYDRO-QUÉBEC Fact.:619-902-642-554: Lac-Bergeron	112.46 \$
1421	HYDRO-QUÉBEC Fact.:620-802-642-271: 2841, Laflèche	1 004.49 \$
1422	HYDRO-QUÉBEC Fact.:625-302-626-205: 1820, Damphousse	187.46 \$
1423	HYDRO-QUÉBEC Fact.:653-202-567-140: 1801, Damphousse	55.19 \$
1424	HYDRO-QUÉBEC Fact.:655-002-816-244: 3248, Grande Ligne	167.23 \$
1425	HYDRO-QUÉBEC Fact.:659-502-816-298: 3653, Williams	92.82 \$
1426	HYDRO-QUÉBEC Fact.:659-502-816-299: 3557, Grande Ligne	156.11 \$
1427	HYDRO-QUÉBEC Fact.:680-202-465-014: 2871, Laflèche	1 277.92 \$
1428	HYDRO-QUÉBEC	

Fact.:680-202-465-015: 2871, Laflèche

1 067.33 \$

TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS

12 199.51 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER

270 701.13 \$

SALAIRES

Salaires des employés, numéros 515864 à 515905 inclusivement pour un montant total net de 27 989.23 \$.

CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, Ghislain Lemay, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier

PAIEMENT DES COMPTES

Résolution no 304-10-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 JOUR ET HEURE

Résolution no 305-10-2022

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Mario Lessard et il est résolu que ce conseil, conformément à l'article 148 du Code municipal, établisse le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Paulin, pour l'année 2023, comme suit :

ANNÉE 2023

SÉANCES ORDINAIRES

Lundi,	le 9 janvier 2023
Mercredi,	le 1er février 2023
Mardi,	le 7 mars 2023
Mercredi,	le 5 avril 2023
Mercredi,	le 3 mai 2023
Mercredi,	le 7 juin 2023

Mercredi, le 5 juillet 2023
Mercredi, le 16 août 2023
Mercredi, le 6 septembre 2023
Mercredi, le 4 octobre 2023
Mercredi, le 1er novembre 2023
Mardi, le 5 décembre 2023

Chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 20 heures.

Lieu : Centre multiservice Réal-U.-Guimond
3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2026
Télécopieur : 819 268-2890
Courriel : municipalite@saint-paulin.ca

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS
PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Le dépôt des états comparatifs sera effectué lors de la séance d'ajournement du 19 octobre 2022.

**ÉLECTION PROVINCIALE DU 3 OCTOBRE 2022
RÉÉLECTION DE MONSIEUR SIMON ALLAIRE
DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION DE MASKINONGÉ**

Résolution no 306-10-2022

Considérant que le 3 octobre 2022, s'est tenue, une élection générale, au Québec;

Considérant que lors de cette élection, monsieur Simon Allaire, a été réélu, député de la circonscription de Maskinongé;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le maire Claude Frappier, appuyé et il est résolu que ce Conseil félicite sincèrement, monsieur Simon Allaire, pour sa réélection comme député de la circonscription de Maskinongé et l'assure de son entière collaboration.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
FORMATION SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Résolution no 307-10-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu d'autoriser madame la conseillère Christiane Leblond, à suivre par webinaire la formation : *Règlementation et politiques publiques en matière*

de bien-être animal, ce qu'il faut savoir offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le 26 octobre 2022.

La municipalité défrayera les frais d'inscription, au montant de 85.00\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Les membres du conseil ont reçu une copie du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a établi la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023.

Proportion médiane :	100%
Facteur comparatif :	1.00

APPROBATION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Résolution no 308-10-2022

Considérant que le 27 septembre 2022, le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a adopté son budget pour l'exercice financier 2023;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Saint-Paulin;

Considérant que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé;

Considérant que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé;

Considérant que l'augmentation de la quote-part pour notre municipalité représente une augmentation de 22 833\$ par rapport à 2022;

Considérant que deux (2) versements sont exigés pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu de ce qui suit à savoir :

- Que le préambule fait partie intégrante de la résolution;
- Que ce Conseil approuve le budget 2023 de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé tel que présenté;

- D'autoriser le paiement de la quote-part 2023 de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, représentant 12,32%, des coûts, pour un montant total de 157 812\$ payable en deux (2) versements égaux de 78 906\$ aux dates suivantes : 1^{er} février 2023 et 1^{er} juillet 2023, tel que prévu à l'entente.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie des services de sécurité incendie regroupés MRC Maskinongé, a fait parvenir l'avis de changement de lieu pour les réunions de la Régie.

Les réunions se tiendront au siège social 2831 rue, Henri-Paul-Milot, Saint-Paulin.

RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND-RANG APPROBATION DU DÉCOMPTE # 4 DE L'ENTREPRENEUR ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution no 309-10-2022

Il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'approuver le décompte # 4, de *Marcel Guimond et Fils inc., 161, rue Dessureault, Saint-Adelphe (Québec) G0X 2G0*, concernant les travaux de réfection du chemin du Grand-Rang, au montant de 1 029.22\$, le tout tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Génicité.

Que le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à effectuer le paiement, à l'entrepreneur, conditionnellement à ce que ce dernier l'approuve par sa signature.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND-RANG DEMANDE D'AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT PAR L'ENTREPRENEUR

Résolution no 310-10-2022

Considérant la demande de l'entrepreneur Marcel Guimond & Fils inc. d'ajustement pour la hausse du prix du carburant, pour la réalisation du projet de réfection du Grand-Rang;

Considérant aussi que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de monsieur Patrice Bédard, ingénieur, pour Marcel Guimond & Fils inc.,

datée du 28 septembre 2022, ayant comme objet : *Réclamation pour la hausse de prix des carburants et hausse des prix du transport en vrac*, concernant le projet P22-1250-00 – Réfection du chemin du Grand-Rang «Remplacement de trois (3) ponceaux et réfection de voirie» - municipalité de Saint-Paulin, ainsi que de ses courriels du 22 septembre 2022 et du 30 septembre 2022;

Considérant qu'après consultation de nos conseillers juridiques, il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'informer l'entrepreneur Marcel Guimond & Fils inc., que la municipalité de Saint-Paulin, ne peut accepter sa réclamation pour la hausse de prix des carburants et la hausse des prix du transport en vrac, pour la réalisation du projet de réfection du Grand-Rang.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVEAU CAMION DE VOIRIE CHEVROLET 2022 ACCESSOIRES

Résolution no 311-10-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'autoriser les ajouts suivants au nouveau camion de voirie Chevrolet 2022 :

- Barre de signalisation, au coût de 449.95\$, installation et taxes applicables en sus.

L'achat se fera chez Attaches Auto MG inc., 1261, boul. St-Laurent Ouest, Louiseville, J5V 2L4.

- Identification du camion, aux travaux publics avec le logo de la municipalité, selon le choix #1, au coût de 425\$, taxes applicables en sus.

Le contrat de lettrage est octroyé à Carrosserie André Bellefeuille, 3850, chemin de la Robine, Saint-Paulin, J0K 3G0.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « TRANSPORT »

Concernant ce secteur, aucune autre information n'a été donnée.

POSTE DE SURPRESSION SUR LA GRANDE LIGNE REEMPLACEMENT DE QUATRE (4) LUMINAIRES AU DEL

Résolution no 312-10-2022

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu d'accepter l'offre de Samuel Gélinas Électrique inc.

3931, chemin des Pins, Saint-Paulin, QC J0K 3G0, pour le remplacement des quatre (4) luminaires au Del, au poste de suppression de la Grande Ligne.

Son prix est 800.00\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ANNÉE 2023
OCTROI DU CONTRAT AVEC SERVICES SANITAIRES ASSELIN INC.

Résolution no 313-10-2022

Considérant que le contrat actuel, avec Services Sanitaires Asselin inc., pour la collecte et transport des déchets, sur le territoire de la municipalité prendra fin, le 31 décembre 2022;

Considérant qu'Energycycle compte implanter, en 2023, sur son territoire, dont notre municipalité fait partie, la collecte des matières compostables (bacs bruns);

Considérant qu'il est impossible de mesurer l'impact qu'aura la collecte des matières compostables, sur la collecte des déchets;

Considérant que Services Sanitaires Asselin inc. offre présentement à notre municipalité un très bon service;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu d'octroyer, pour l'année 2023, le contrat pour la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin, à Services Sanitaires Asselin inc., 101 rang Ste-Marie, Saint-Félix-de-Valois, QC, J0K 2M0.

Ce contrat comprend 26 collectes, incluant l'entreprise le Concept Éco Plein Air le Baluchon inc., au coût de 3 000\$/collecte, pour un contrat annuel de 78 000\$, taxes applicables en sus,

Les conteneurs continueront d'être ramassés, mais seulement les bacs réglementaires seront ramassés.

Un contrat sera signé entre les parties.

Ce contrat est donné en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UNE POMPE EN RÉSERVE
POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL

Résolution no 314-10-2022

Il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu d'autoriser l'achat d'une pompe en réserve pour le réseau d'égout municipal.

La pompe achetée est décrite comme suit :

- Pompe 18S-CIM, 1 ½ hp, 230 volts, 1ph, 15.5 amps 20'.

L'achat sera fait chez MEI Assainissement, 2900, rue Jules-Vachon, Trois-Rivières, QC, G9A 5E1, au coût de 1 505.00\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ=

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

Les informations suivantes ont été données :

- Société d'aide au développement des collectivités de Maskinongé (SADC)
Courriel de Karine Langlais, concernant la formation *Écoconduite pour employés municipaux*.
- Enercycle
 - ◆ Invitation aux élus et directeurs, à visiter leurs installations, le 22 octobre 2022.
 - ◆ Liste des fermes participantes en 2022, intéressées à recevoir des feuilles d'automne.
 - ◆ Rencontre concernant le budget et la tarification à venir, le 12 octobre 2022, de 14h00 à 16h30, à Sainte-Ursule.

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE ACCORDÉE AUX
FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES LE 28 JUIN 2013 À
L'ASSOCIATION DES AIDANTS NATURELS ET AIDANTES
NATURELLES DU BASSIN DE MASKINONGÉ « MAINS TENDRES »
RÉFÉRENCE : CMQ-64436-001
AVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

Résolution no 315-10-2022

Considérant que la Commission municipale du Québec a fait parvenir, par courriel, le 28 septembre 2022, à madame Marie-Claude Blais, directrice de l'Association des aidants naturels et aidantes naturelles du Bassin de Maskinongé «Mains tendres» et à monsieur Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, une lettre ayant comme objet : *Révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières – Avis à l'organisme et à la municipalité* Référence : CMQ-64436-001;

Considérant que la Commission a accordé à l'organisme la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 2501, rue Laflèche, à Saint-Paulin, le 28 juin 2013;

Considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée à la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption des taxes foncières, et ce, à tous les neuf (9) ans;

Considérant que l'organisme a jusqu'au 1^{er} novembre 2022, pour transmettre à la Commission, le formulaire et les documents complémentaires, pour démontrer que les conditions prévues aux articles 243.5 à 243,11, sont toujours remplies;

Considérant que l'organisme exerce toujours son activité dans l'immeuble situé au 2501 rue Laflèche, de notre municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu d'informer l'Association des aidants naturels et aidantes naturelles du Bassin de Maskinongé «Mains tendres» et la Commission municipale du Québec, que ce Conseil est favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 2501, rue Laflèche, à Saint-Paulin, si l'organisme en fait la demande.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE MADAME CLAIRE CAMIRAND
MORATOIRE CONTRE L'INSTALLATION D'ANTENNES 5 G À
ST-PAULIN
RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Résolution no 316-10-2022

Considérant que madame Claire Camirand, citoyenne de notre municipalité, a transmis, le 12 septembre 2022, à 20 :55, à des membres du conseil, au directeur général ainsi qu'à madame Ngoc-Hiêu Dô Blanchette, un courriel ayant comme objet : MORATOIRE CONTRE L'INSTALLATION D'ANTENNES 5 G À ST-PAULIN;

Considérant que dans son courriel, elle mentionne qu'elle souffre, tout comme madame Ngoc-Hiêu Dô Blanchette, de «*Syndrome d'hypersensibilité aux substances chimiques et aux champs électromagnétiques*», tout en expliquant les symptômes passagers qui peuvent en résulter et évoluer vers la chronicité et présenter diverses conséquences pour les personnes qui en sont atteintes;

Après discussion, il est proposé monsieur Mario Lessard, appuyé madame Christiane Leblond et il est résolu de répondre comme suit à demande de madame Claire Camirand , concernant sa demande d'un moratoire contre l'installation d'antennes 5 G à St-Paulin :

- Dans un premier temps, les membres de votre conseil municipal, sympathisent sincèrement avec vous ainsi qu'avec madame Ngoc-Hiêu Dô Blanchette, pour les conséquences que vous subissez avec l'arrivée des technologies sans fil.
- D'un autre côté, vous n'êtes pas sans savoir, que votre municipalité, ne peut aller à contre-courant, de l'avancement technologique planétaire,

cependant, elle peut à son tour, demander avec vous, aux décideurs supérieurs, d'être plus vigilants, dans les nouvelles technologies, de sorte que celles-ci aient le moins d'impacts sur les gens, la faune, la flore et la planète en elle-même.

Que copie de la présente résolution, soit aussi transmise à madame Ngoc-Hiêu Dô Blanchette.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOISSON MAURICIE /CENTRE-DU-QUÉBEC
AIDE FINANCIÈRE

Résolution no 317-10-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu d'accorder à Moisson Mauricie / Centre du Québec, l'aide financière demandée au montant de 1 075.20\$.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

LOCATION À COURT TERME DES RÉSIDENCES SECONDAIRES -
SECTEUR HUNTERSTOWN
ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE PÉTITION

Résolution no 318-10-2022

Il est proposé par madame Christiane Leblond, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu que ce conseil accuse réception de la pétition reçue par la poste, signée par 26 personnes, concernant la location à court terme des résidences secondaires – secteur Hunterstown en informant les signataires que le conseil municipal cheminera dans ce dossier, avec le comité qui sera formé pour étudier ce sujet.

La copie de cette résolution sera transmise à madame Joanie Brodeur, étant donné, le nom apparaissant, sur l'enveloppe de l'envoi.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

**PARC DU PETIT GALET
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ET D'UNE AIRE DE REPOS
PROGRAMME PRIMADA, DOSSIER 2021504
CONTRAT À LES ENTREPRISES BRODEUR ET LESSARD LTÉE**

Résolution no 319-10-2022

Considérant que Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée a fourni une cotation, concernant le projet d'aménagement d'un sentier et d'une aire de repos, dans le Parc du Petit Galet (Projet 201964), détaillée selon les quantités et les différentes unités à installer, laquelle s'élève à 76 934.96\$, taxes applicables en sus;

Considérant que diverses activités et/ou installations peuvent s'effectuer en même temps, il serait plus avantageux de faire effectuer les travaux, sur la base des taux horaire de l'entrepreneur pour sa machinerie;

Considérant que monsieur Jean-Denis Brodeur, président de Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée a été rencontré et il a déposé, le 28 septembre 2022, une nouvelle cotation acceptant de faire les travaux d'aménagement du sentier intergénérationnel, selon la base des taux horaires de sa machinerie;

Après discussion, il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'accepter que les travaux d'aménagement du sentier intergénérationnel, Parc du Petit Galet Projet : 201964, octroyés par la présente résolution soient ceux énumérés bordereau de dépôt daté du 21 avril 2022 et préparé par Annie Grenon, architecte paysagiste, soient effectués, par Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée, selon sa liste de prix fournie, le 28 septembre 2022, laquelle est détaillée comme suit;

Liste de prix taux horaire pour l'aménagement du sentier intergénérationnel.

Excavatrice (godet fossé, godet tranchée, peigne)	150.00\$
Buteur	150.00\$
Chargeur sur roue (godet gravier, fourche, balance)	150.00\$
Camion 10 roues	110.00\$
Rouleau compacteur	110.00\$
Poussière de pierre avec transport	23.50\$/Tonnes

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000\$
À L'O.T.J ST-PAULIN INC.**

Résolution no 320-10-2022

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu de verser une aide financière de 20 000\$ à l'O.T.J. St-Paulin inc.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

Madame Annie Bellemare, conseillère répondante de ce secteur, invite la population à participer aux activités du Party des Guimauves, qui ont lieu durant le mois d'octobre, à Packrun, les samedis matin et à la prochaine assemblée de l'O.T.J, le 18 octobre 2022.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Line Brodeur et messieurs Dany Degrumelle et Éric Derôme, ont fait différentes interventions concernant la location des résidences à court terme.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 OCTOBRE 2022 À 20 HEURES

Résolution no 321-10-2022

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu que la séance soit ajournée au mercredi 19 octobre 2022, à 20 heures.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : _____ maire

Signé : _____ greffier-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ *maire*